

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 10 avril 2025
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Valérie Faivre, Christine Petitjean, Tantely Brun, Jean Camus, Carolyne Le Bonniec, Delphine Vuillermoz

Excusés : Alexandre Adam (pouvoir à Valérie Faivre), Jérôme Lamonica, Nicolas Jacquier (pouvoir à Richard Brusa), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 13 mars 2025

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, Maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- **CCAS** : Claude Pierrel, vice-Président du CCAS, résume les échanges de la réunion du CCAS du 3 avril 2025. Plusieurs points ont été abordés : l'annulation du thé dansant en raison sans justification de l'organisateur, malgré plusieurs relances. La discussion sur l'aménagement du parc du lavoir et les risques liés aux arbres menaçant de tomber à proximité de la Roseraie, ainsi que l'adoption du budget primitif de fonctionnement 2025 s'élevant à 2500 euros (pas de budget d'investissement), ainsi que le compte financier unique 2024 pour un montant nul. La prochaine réunion est prévue pour le 3 juillet 2025.

- **Commission Jumelage** : Tantely Brun fait un point sur l'organisation de la visite de la délégation de Eich à Bletterans, le week-end du 17 mai. Une délégation allemande composée de 26 personnes est prévue, toutes hébergées chez des particuliers. Le planning est fait du vendredi soir au dimanche midi.

- **Commission Mi S'tembre** : Richard Brusa indique que la commission travaille activement sur le programme de l'édition 2025. La première édition d'un salon de la gourmandise a été organisée à Tournus par la société Tandem Events les 5 et 6 avril 2025, une prise de contact a été initiée avec le prestataire.

- **Commission Travaux** : Un rendez-vous a été fixé le 15 avril 2025 avec l'expert de notre assurance afin de constater les malfaçons sur les travaux du bourg-centre. Une réunion est prévue avec le cabinet ABCD et les services du conseil départemental pour étudier les moyens de réduire la vitesse dans la Commune, en particulier aux entrées de Ville, potentiellement grâce à l'installation de feux pédagogiques.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

- **Formation CLECT** : Claude Pierrel relate les points abordés en formation sur la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) organisée par la Communauté de Communes Bresse – Haute-Seille (CCBHS). La CCBHS rencontre des difficultés dans l'exercice de certaines de ses compétences dont les coûts ont fortement augmenté et ont même été doublés, par exemple dans la compétence Sports, du fait de l'augmentation des fluides, ou Péri-scolaire, en raison de l'augmentation des charges de personnel. Une augmentation sensible de la participation des communes pourrait être envisagée dans le cadre de la CLECT sous réserve de l'unanimité des collectivités.

4. EcoQuartier des Toupes – choix du promoteur

Cécile Duraquet, chargée de mission au Pays Lédonien, présente l'analyse des offres de promoteurs pour l'EcoQuartier des Toupes.

En conclusion, la société LMO IMMO a été choisie pour sa capacité à conduire le projet de manière efficace, la pertinence de sa proposition architecturale et urbaine, la fiabilité de son modèle économique, la pertinence de son phasage et de son calendrier.

Le cabinet d'étude Espelia qui accompagne la Commune dans les aspects juridiques de ce projet d'EcoQuartier se positionne favorablement pour la désignation de LMO IMMO comme promoteur du quartier des Toupes.

Monsieur le Maire propose en conséquence de retenir l'offre de LMO IMMO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5. Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Claude Pierrel, 1^{er} adjoint en charge des Finances, fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SGC de Poligny demandant à la Commune de prendre acte de la décision de justice concernant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire de Madame Maeva Gandroz, conformément à la décision de la Commission de Surendettement des Particuliers du Jura en date du 19 juillet 2021. Il a été décidé d'annuler les dettes de Madame Gandroz antérieures au 25 mai 2021 et de mandater le compte 6542 pour un montant correspondant aux dettes effacées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6. Autorisation donnée au Maire de signer les baux ruraux

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de lui donner délégation pour signer les baux ruraux relatifs aux terres agricoles appartenant à la commune afin de faciliter la gestion courante des affaires communales. Les baux signés devront être conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, et le Maire devra rendre compte des baux signés lors de chaque séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Questions diverses

- Claude Pierrel renseigne le Conseil municipal sur le niveau de la trésorerie communale au 10 avril 2025, celle-ci s'élève à 233 950 €.
- Il indique également que les demandes de subventions aux associations continuent de lui parvenir avec les éléments budgétaires demandés, les versements seront effectués globalement, sous réserve de la réception des dits documents début juin 2025.
- Valérie Faivre informe le conseil du départ du Guidon bletteranois du bâtiment qu'il occupe actuellement, place du Colombier, pour rejoindre le rez-de-chaussée de l'ancienne gare, conformément au souhait de l'association de disposer de locaux mieux adaptés et plus proches de la Voie Verte. L'association MoCSARR va déménager, ainsi que l'EIM au 1^{er} étage de la Maison Huguenin, après rénovation des installations électriques. Ils pourront également utiliser les garages. L'EIM occupera en plus le 2^{ème} étage de la gare.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le mardi 13 mai 2025 à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun,

Jean Camus,

Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica,

Carolyn Le Bonniec,

Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue,

Chantal Perreaut.